

Lutte du piquet Chronopost d'Alfortville

Ministères du Travail, ministère de l'Intérieur : de l'incompétence à la surdité !



Devant la DGEF, ce jeudi 28 mars 2024

Ce vendredi 28 mars 2024, les organisations engagées dans la lutte du piquet de grève de Chronopost Alfortville ont manifesté vers la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF), l'annexe du ministère de l'Intérieur, 20 rue des Pyrénées 75020 Paris. Nous n'avons pas été reçus.

Un piquet de grève a démarré devant l'agence Chronopost d'Alfortville, le 7 décembre 2021. Cela fait donc depuis 28 mois de lutte que les occupants du piquet se heurtent au blocage de la préfecture du Val-de-Marne qui, sur 15 cartes concédées jusqu'à présent, n'a accepté de régulariser que 4 personnes parmi les 18 grévistes.

Chronopost Alfortville : un système de surexploitation conçue par une entreprise d'État : La Poste

L'embauche à Alfortville se fait à 4h00 du matin (en moyenne, en fonction de la quantité estimée de camions à décharger). La débauche est à 7h30. Cela fait 3 heures et demie pour une paye mensuelle d'environ 600 euros. En faisant ainsi, Chronopost et sous-traitants se sont rendus coupables de plusieurs illégalités :

- Chronopost, sur la moitié de son site, sous-traite son cœur de métier à Derichebourg Propreté – prêt illicite de main-d'oeuvre, validé par l'État.
- Ensuite, Derichebourg Propreté se prêtait de la main-d'oeuvre à lui-même. Tous les salariés sur Alfortville étaient employés formellement par sa société Derichebourg Intérim. Délit de marchandage¹ validé par l'État.
- Derichebourg Interim, sur des postes pourtant pérennes, enchaînait pour chaque salarié des contrats d'une semaine. Délit d'abus d'utilisation d'intérim.
- Enfin, délit d'utilisation massive de main-d'oeuvre sans titre, dans un contexte de quasi-esclavage avec un contremaître dont la fonction est de crier toute la journée pour que les déchargements et les scans de colis aillent vite, vite, encore plus vite.

Les silences des ministères

Silence du ministère des Finances, le ministère de tutelle du groupe La Poste. On comprend bien pourquoi. Le système mis en place à Alfortville et sur d'autres sites vise à faire baisser le coût du colis. Et dans cette concurrence organisée par l'Etat lui-même, des ouvriers mal payés et qu'on change quand leur dos est abîmé, cela veut dire des

¹ Pour le lecteur : le délit de marchandage, en terme de droit du travail, est l'introduction d'un artifice juridique qui permet de dégrader les conditions de travail et les payes.

parts de marché en plus.

Silence du ministère du Travail. Sur le Val-de-Marne, la DRIEETS, l'antenne locale du ministère du Travail, aurait parait-il, débuté une enquête. 28 mois après, elle est toujours en cours. Aucune personne du piquet, revendiquant avoir travaillé sur le site, n'a été interrogée ; aucune communication, aucun rapport. Sur la base de cette absence, la préfecture affirme même « *les contrôles menés par l'inspection du travail n'ont par ailleurs pas démontré l'existence d'infractions liées à du travail illégal de la part du sous-traitant*². »

Mais l'absence de preuves (que de toute façon ils n'ont pas cherché), n'est pas la preuve de l'absence.

Du côté de la rue de Grenelle, les rares fois où nous avons été reçus, les représentants du ministère du Travail n'ont parlé que de la régularisation. Domaine qui n'était pas de leur compétence ont-ils précisé, en expliquant qu'ils allaient communiquer avec l'Intérieur. Mais sur les illégalités de Chronopost, sur le système en place à Alfortville, ils n'ont eu aucune action. Ils ont fait silence, refusant d'ailleurs de nous recevoir par la suite pour éviter qu'on les confronte à leur inertie.

Silence du ministère de l'Intérieur. Ce dernier se contentait de renvoyer la question de la régularisation à la préfecture du 94, mais n'avait rien à dire sur la surexploitation qu'avait vécue les demandeurs. Pourtant, les illégalités auraient dû le concerner puisqu'en terme de maintien de l'ordre, il est aussi chargé de la répression des illégalités des employeurs. Nous n'avons pas été reçus ce 28 mars, mais nous aurions eu beaucoup à dire.

Les postures de Gérard Darmanin

On se souvient de la rhétorique, à l'été 2022, « *gentil avec les gentils, méchant avec les méchants* ». Et de ses dénonciations des employeurs qui abusent de la faiblesse des travailleurs sans titre.

Alors la circulaire du 5 février 2024³ sanctionne « *le fait de recourir sciemment, directement ou indirectement, aux services d'un étranger non autorisé à travailler.* » et « *punit de 10 ans d'emprisonnement, l'amende étant portée de 100 000 à 200 000 euros,* » Mais qui peut croire que Philippe Wahl (PDG du groupe La Poste) ou Daniel Derichebourg (dirigeant du groupe du même nom) vont se retrouver derrière les barreaux ?

De toute façon, nous ne sommes pas demandeurs de priver des gens de leur liberté, même nos adversaires.

En revanche, « *gentil avec les gentils* », nous avons quelques idées. Monsieur Darmanin, le jour du vote final, vous avez mis au défi Mme Le Pen de voter votre loi en lui disant qu'elle allait permettre la régularisation de 10 000 personnes. Vous allez les trouver où ces 10 000, avec les préfectures fermées et les rendez-vous impossibles ? On vous suggère une chose : À Alfortville, il y a des « *gentils* ». Il y a 200 travailleurs qui demandent à ne plus être surexploités par des employeurs qui profitent de leur faiblesse. Alors... Chiche !!! Régularisez !!!



Entre Nation et Pyrénées, le jeudi 28 mars 2024

2 Communiqué de la préfecture du Val-de-Marne du 24 novembre 2023.

3 https://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_2024-02-05_lutte_contre_les_filières_d_exploitation.pdf